

Les fonctions de la charge d'officier public  
ne pouvant Simpatiser et se conformer aux occupations de mon  
Etat et profession personnelle, et d'ailleurs envisageant d'autres  
obstacles absolument contraire à lad<sup>e</sup> fonction qui me sollicitait  
de remercier la commune de combier, et m'autorisant et consentant à  
la démission que je fais de ce moment de lad<sup>e</sup> charge d'officier  
public : en conséquence je déclare n'être plus officier public, et  
consens que lad<sup>e</sup> commune en nomme un autre, en foy de  
ce que j'ai signé, à combier, le 20 Janvier 1793 l'an 2<sup>e</sup>  
de la République française. Lacaton officier municipal.

Le même jour moins d'un quart d'heure  
Nos Maires, officiers municipaux notables et échevins de la  
commune de combier, assemblés au lieu ordinaire de nos  
séances. Sur la démission de la charge et fonction d'officier  
public, que le citoyen Lacaton a faite, par la démission  
motrice du 20 Janvier dernier et de lui signée nous avons  
nommé et nommons le citoyen Sicard curé de lad<sup>e</sup> paroisse  
pour être officier public et en faire ses fonctions attachées à  
lad<sup>e</sup> charge qu'il a accepté du consentement de lad<sup>e</sup> commune  
qui a signé avec nous, ainsi que le citoyen Sicard, échevin aux  
qui se sont sus-signés galade Dujoubert maire Lacaton officier municipal  
Cherrier p<sup>r</sup> de dol<sup>r</sup> fr<sup>r</sup> cois Etienne Gynaen notable

- 795 relative aux jugemens de la haute Cour Nationelle
- 796 qui autorise le Ministre de la guerre à le servir dans
- 797 relative aux Citoyens qui auront toutes leurs Décorations  
qui n'auront pas droit de sortir
- 798 Proclamation du Conseil Executif Provisorie et
- 799 répartition des parts des Déchets accordés à titre de  
Degrément. Séquestre des biens des emigrés